DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION SAISON 2011 / 2012

Nom : Prénoms :
Né(e) le : Nationalité : Sexe : H / F (*)
Adresse:
Tél dom : Tél port :
Email:
J'autorise le CSMP Tennis de Table à publier des photos ou vidéos me représentant sur internet : OUI NON
Je désire une attestation de règlement de ma cotisation :
OUI
Je dispose d'une voiture : OUI NON (et suis prêt à emmener des joueurs de mon équipe sur les lieux de la compétition
 Pièces à fournir pour compléter l'inscription : Un chèque du montant de la cotisation Un certificat médical d'aptitude à la pratique du tennis de table de moins de 3 mois Une photocopie du justificatif de domicile Une photo d'identité pour les nouveaux adhérents Pour les mineurs le règlement intérieur signé par les parents
ATTENTION: Seuls les dossiers d'inscriptions complets seront acceptés par le club et permettront d'avoir une licence. Il n'y aura aucune dérogation.
Partie à remplir par le Club PROMO. / COMPET. Licence demandée le (*) Renouvellement : n° licence

(*) Première demande

TARIFS ANNUELS 2011 / 2012

Enfants

Lilialits			
Jeunes débutants (1ere année) Jeunes loisirs Jeunes compétiteurs (le tarif inclue l'inscription aux compétitions excepté celles mentionnées ci-dessous)	100€ 120€ 140€		
Adultes	906		
Loisirs (libre le samedi après midi sauf jour de compétition) Loisirs (entrainement dirigé le mardi soir) Confirmé - Compétiteurs	80€ 120€ 145€		
Options compétition	ons		
Critérium Fédéral Individuel Adultes Critérium Fédéral Individuel Jeunes Dimanche matin – Chpt des jeunes Championnat de Paris (vendredi soir) Championnat de France	35€ 15€ 10€ 0€ 15€		
Sous-total:			ŧ
Réductions pour les fa 2 inscriptions	-10 %		
3 inscriptions et plus Total:	-30 %	' Ш	.€

Chèques à l'ordre du C.S.M.P. TENNIS DE TABLE

NB : Pour tout règlement par chèque et ceci afin d'éviter une erreur d'imputation, merci d'indiquer le nom du joueur au dos du chèque si celuici est différent de celui du titulaire du compte.

Les joueurs ne pouvant participer à une épreuve individuelle sont priés de prévenir les entraîneurs au plus tard 48 heures après la compétition.

Les inscriptions à compter du 1^{er} Janvier bénéficie d'une réduction de 30% sur la cotisation et de 50% à partir du 1^{er} Mars.

Une majoration de 20% sera appliquée sur le montant de la cotisation des

^(*) Rayer la mention inutile

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE I: Les inscriptions s'effectueront durant tout le mois de septembre, dans la limite des places disponibles.

ARTICLE II: Le droit d'accès à la salle de tennis de table est matérialisé par une carte d'adhérent (licence) et une carte omnisports délivrée par le service des sports.

ARTICLE III: L'ouverture de la salle ne peut se faire qu'en présence d'une personne habilitée à le faire (membre du bureau ou figurant sur la liste annexe, déposée chez la gardienne).

ARTICLE IV: La présence de mineur à la salle ne peut se faire que s'il y a au moins un adulte responsable sur place.

ARTICLE V: Les vestiaires sont à la disposition des joueurs. Après leur usage, ils doivent être laissés dans un parfait état de propreté. Ils peuvent être momentanément fermés pour des raisons d'entretien et d'installations. Les papiers et détritus doivent être exclusivement jetés dans les poubelles et containers prévus à cet effet.

ARTICLE VI: L'utilisation de la salle et de ses équipements est interdite à toute personne non adhérente à la section tennis de table du C.S.M.P.

Chaque joueur est responsable du comportement et de la bonne tenue des personnes qu'il invite à la salle lors des manifestations sportives, tournois et autres occasions.

La salle doit être impérativement évacuée à 22 heures en semaine et 17 h 30 le samedi sauf les jours de championnats.

ARTICLE VII : Les adhérents doivent respecter la salle (murs, mobilier, vestiaires, toilettes ...)

Après chaque utilisation les tables et les séparations doivent être rangées derrière les tribunes (c'est l'affaire de tous)

ARTICLE VIII: La section tennis de table du CSMP dégage toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte du club.

ARTICLE IX: Une tenue décente est de rigueur. La courtoisie est la base des relations entre adhérents(es).

ARTICLE X: Tout manquement au présent règlement, aux bonnes mœurs et à l'ordre public exposera le, ou les, contrevenants à une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Puteaux, le : Signature des parents.

C.S.M. PUTEAUX - TENNIS DE TABLE

30, rue des Bas Roger 92800 PUTEAUX

JOURS	HORAIRE	CATEGORIE
Lundi	18h00 - 20h00	Jeunes Loisirs
	20h00 – 22h	Adultes & Jeunes Compétiteurs
Mardi	18h00 - 20h00	Jeunes Compétiteurs
	20h00 – 22h	Adultes Loisirs & Compétitrices
Mercredi	17h00 - 20h00	Jeunes Compétiteurs
	18h00 - 20h00	Jeunes Débutants & Loisirs
	20h30 - 22h00	Adultes & Jeunes Compétiteurs
Vendredi	18h00 - 20h00	Jeunes toute catégorie
Samedi	9h30 – 11h30	Jeunes Débutants
	14h30 - 17h30	Libre

La salle est accessible à tous les adhérents lors des créneaux d'ouverture en fonction des tables disponibles.

Les cours sont donnés par 2 entraîneurs BE1.

Pour plus d'informations, nous sommes à disposition sur place lors de l'ouverture de la salle, ou alors :

> Internet : http://www.puteauxtennisdetable.com/

> Email : contact@puteauxtennisdetable.com

> Tél: 01 42 04 57 47